



VILLE DE BEAUCEVILLE
AVIS PUBLIC

Règlement numéro 2025-532 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-341

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 2025-532 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-341 ;

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

Lors d'une séance tenue le 3 février 2025, le conseil a adopté le premier projet de règlement :

- Règlement numéro 2025-532 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-341.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 6 mars 2025, à 16h00, à l'Hôtel de Ville au 540, boulevard Renault, à Beauceville.

Que l'objet du règlement 2025-532 est :

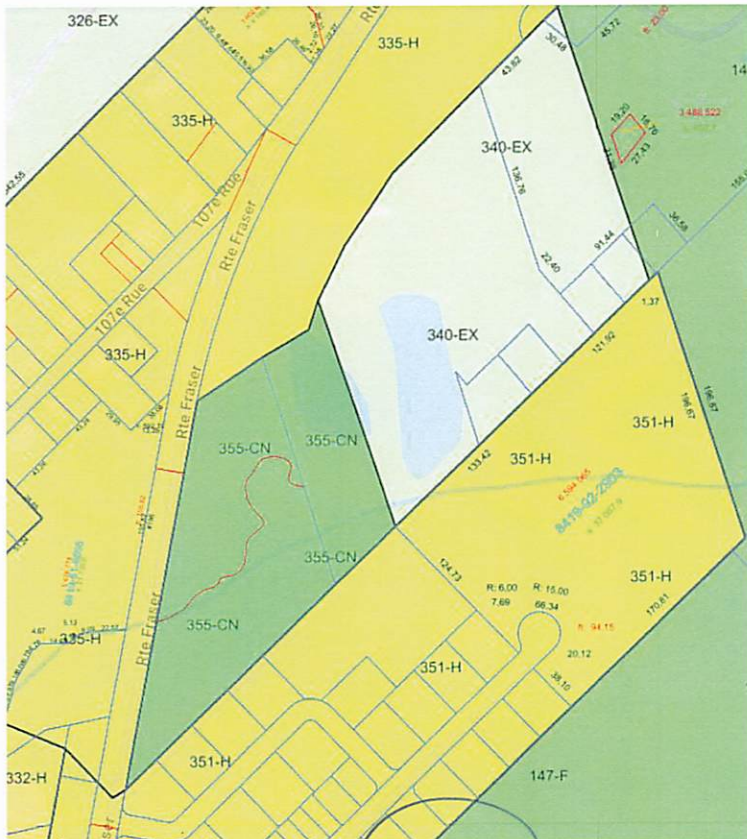
- D'abroger la zone de conservation naturelle 355-CN ;
- D'inclure les lots numéros 6 469 096 et 6 469 097 à la zone 351-H ;
- D'agrandir la zone d'expansion urbaine 340-EX, à même la partie du lot 6 023 872 qui était incluse dans la zone 355-CN.

Au cours de cette assemblée publique, le Président d'assemblée ou un autre élu qu'il désignera expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de Ville au 540, boulevard Renault, à Beauceville du lundi au jeudi de 8h30 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00.

Le projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le règlement 2025-532 s'applique aux zones suivantes de la Ville de Beauceville, soit les zones 355-CN, 351-H et 340-EX. Les plans détaillés des zones visées peuvent être consultés au bureau de la Ville.



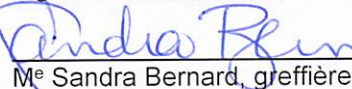
Donné à Beauceville, province de Québec, ce 6 février 2025.


M^e Sandra Bernard, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Beauceville le 6 février 2025 et dans le journal L'Éclaireur-Progress le 12 février 2025.

Signé le 6 février 2025, à Beauceville, province de Québec.


M^e Sandra Bernard, greffière